

Les guerres du XIX^{ème} siècle.

Section patrimoine des Amis du CIS

Les guerres napoléoniennes.

Réquisitions effectuées par l'armée anglaise en 1815 à BAILLEUL :

Après la défaite de Waterloo et l'exil de Napoléon Ier à Sainte Hélène, la France est occupée par les troupes étrangères, anglaises dans notre région.

Fournitures de denrées diverses pour l'approvisionnement des magasins déclarées le 11 janvier 1816

	Kilog. de foin	Kilog. de paille	Litres d'avoine
Août 1815	6000		5400
septembre	10000	500	4000
octobre	8045	550	3832

Les médaillés de Sainte Hélène :

Voulue par Napoléon III, la médaille de Sainte Hélène, créée en 1857, récompense les 390 000 soldats encore vivants en 1857, qui ont combattu aux côtés de Napoléon Ier pendant les guerres de l'Empire de 1792 à 1815. En voici les titulaires :

BAILLEUL

DERAY Firmin né le 26/09/1784, grade : grenadier, régiment: 39° de ligne, période : 08/01/1807-?? :8 campagnes

JACOB Jacques né le 1788, grade: soldat, régiment: 108° de ligne, période: 1810-? 4 campagnes

PORTE Pierre Nicolas né le 14/05/1786, grade: canonnier, régiment: 6° de ligne, période: 08/07/1807-?? 8 campagnes

ROBERT Jean Baptiste né le 24/10/1787, grade: artilleur, régiment: 6° de ligne, période :18/03/1807-?? : 8 campagnes

La guerre de 1870.

Le 28 août 1870, le nouveau conseil municipal élu est installé. Chacun des membres prête debout le serment:« *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur* ». François Firmin Farcy est le maire de la commune.

A cette date, Napoléon III est encore au pouvoir.

2 septembre: L'empereur Napoléon III est fait prisonnier à Sedan avec 100 000 soldats. Il est emmené en captivité.

4 septembre 1870. Les députés républicains proclament la III^{ème} République et la fin de l'Empire.

La France est occupée par les Prussiens.

Le 28 novembre les troupes prussiennes entrent dans Amiens.

Quelques jours plus tard, alors que c'est la débâcle :

Article écrit par Charles Delattre, conseiller d'arrondissement et propriétaire du château d'Érondelle dans le Pilote de la Somme le 12 septembre 1870 :

« C'est au milieu du bruit des batailles, à la lueur des incendies de nos villages, éclairant les orgies d'un bandit couronné, que les premiers souffles de l'hiver nous arrivent. L'hiver portant dans les plis de son dur et froid manteau la faim. La faim ! mot terrible ; la hideuse faim qui commande et conduit au crime. Riches et pauvres, prenez-y garde : six cent mille Prussiens ravagent la France d'un bout à l'autre ; avec l'hiver, le chômage et la faim, c'est trop, beaucoup trop, pour une société où l'union ne brille pas. Société française, es-tu donc prise de vertige ? Le feu est chez toi, et tu ne cours pas l'éteindre ; l'abîme est sous tes pieds, et tu ne t'arrêtes pas ? Au nom de ton salut, réveille toi, évite l'abîme et pousse le cri terrible :

Aux armes ! Aux armes !

Riches, donnez, donnez votre or, votre superfin, et plus encore ; faites comme le navire en péril qui jette à la mer sa cargaison. Pauvres, qui n'avez que vos bras, donnez-les sans marchander à la Patrie, votre mère. Votre mère !... Son sang coule par tous les pores et coule sans vengeance. Écoutez, c'est le bombardement de Paris qui commence ; après Strasbourg et Toul, Soissons et Paris ; après Paris, toute la France ;

Les bombes de pétrole, le picrate de potasse, la nitroglycérine, tous les engins de destruction et de mort sont à l'oeuvre ; à l'oeuvre contre vos amis, vos frères, vos enfants ! Les entendez-vous ? Ils appellent du secours, vous ne voudrez pas, que ne vous voyant pas venir, ils flétrissent votre inertie. Non, nous ne serons pas des lâches, non, nous ne serons pas des égoïstes. De l'argent donc, et des armes !

Que tous les maires fassent dans leurs communes un appel énergique à l'intelligente et patriotique générosité de ceux qui peuvent donner et m'adressent leur liste de souscription; tous les noms et les sommes souscrites seront publiés dans les deux journaux de l'arrondissement. Que tous ceux qui ont du coeur et des bras s'engagent dans notre compagnie. Nous commencerons par habiller et armer ceux qui voudront marcher de suite à l'ennemi, viendront ensuite ceux à qui l'âge, la santé, les occupations ne permettent pas les fatigues d'une longue campagne ; nous en formerons une compagnie, dite de réserve, qui entrera en ligne le jour où Amiens sera menacé. Amiens a déjà formé deux compagnies, il est temps qu'Abbeville se distingue. Mais, encore une fois, de l'argent et encore de l'argent. Riches, n'oubliez pas qu'en donnant aujourd'hui, en donnant sans compter, c'est votre fortune, c'est votre vie que vous assurez en sauvant l'ordre social et la Patrie. »

Le 17 septembre, le conseil se réunit pour proclamer la République et adhérer au nouveau gouvernement à l'unanimité.

Le 19 septembre, Edouard Tirmont est nommé maire de la commune par le préfet.

Le 24 septembre, le conseil est convoqué pour procéder à la reconnaissance de M. Tirmont comme maire provisoire. Seuls quatre conseillers se présentent (Douay Nestor et Isaïe, Guillot François et Tirmont Édouard) et votent la délibération.

Le 12 octobre, les 12 membres du conseil se réunissent pour prélever sur les fonds libres une somme de 600F à l'effet de venir en aide aux plus nécessiteux.

Le 3 novembre 1870, le conseil refuse de payer l'impôt de guerre qui est fixé à 1261F pour les dépenses d'habillement, d'équipement et pour les trois mois de soldes des gardes nationaux mobilisés. Le 5 décembre, il revient sur sa décision et vote une imposition extraordinaire de 1261F.

Le 20 novembre 1870, le conseil cherche à boucler le financement de sa nouvelle école.

Le 8 février 1871, le maire, en raisons des circonstances actuelles où se trouve la commune qui d'un moment à l'autre peut être sujette à des réquisitions, prend une délibération par laquelle tous les habitants seraient tenus de participer proportionnellement à leur avoir à la répartition en nature de tout ce qui pourrait être réquisitionné dans la commune soit en grains, fourrages et bestiaux si ceux chez qui les réquisitions auraient été faites l'exigeaient. Vu l'indigence dans laquelle tous les habitants se trouvent et pour ne pas amener la ruine de chacun, le montant des réquisitions soit en nature, soit en argent sera comblé par la vente des biens communaux.

Le même jour, le maire expose au conseil que l'armée prussienne demande une contribution de 22050 F à payer par la commune de Bailleul. Le conseil décide de contracter un emprunt au nom de la commune. Décision un peu hâtive car ...Le 23 février, le maire présente la lettre de M. d'Hornoy, président du conseil général de la Somme sur les moyens proposés pour assurer le paiement immédiat de l'indemnité de guerre réclamée du département par l'autorité prussienne et pour épargner aux communes le recouvrement de cette rétribution par voie d'exécution militaire. Tous pouvoirs sont donnés au maire d'Amiens pour réaliser cet emprunt, l'assemblée prend l'engagement solidaire de le rembourser avec ses recettes.

Le 15 mars, par suite de l'occupation allemande la commune se trouve dans la nécessité de fournir 3000F comme contribution de guerre réclamée par les autorités allemandes. Le conseil autorise le maire à contracter sur particuliers un emprunt de cette valeur.

Le 14 mai 1871, le nouveau conseil municipal élu est installé.

Le 2 février 1872, un secours de 1691,55F est accordé à la commune de Bailleul par le département de la Somme. Par 14 voix contre 8, cette somme est abandonnée comme souscription nationale pour la libération du territoire français. Mais il revient sur sa décision, le six février, après avoir entendu les protestations des habitants de Bailleul. Il décide, afin d'éviter des dissensions entre les différentes sections et dans l'espérance de ne pas avoir de marais à vendre, d'affecter la somme au remboursement des bestiaux réquisitionnés, au remboursement d'argent prêté à la commune pour réquisition d'argent, ainsi qu'au paiement de quelques fournitures faites à la commune.

Le 27 juin 1874, après plusieurs réclamations, M. de Bertoult, propriétaire demeurant à Coquerel Bailleul, manifeste l'intention d'actionner la commune afin d'obtenir le paiement d'une somme de 300F qu'il a versée pendant l'occupation allemande. Le sous-préfet en avertit la municipalité de Bailleul qui délibère ainsi le 12 juillet :

« Considérant que M. de Bertoult n'a fourni aucune réquisition en nature, l'occupation

allemande, tandis que tous les autres habitants de la commune dont la plupart sont ses fermiers en ont subi considérablement et qu'ils n'en seront jamais remboursés ; que d'ailleurs cette somme a été employée à payer les réquisitions en nature, telles que vin, pain etc.. ;

considérant que M. de Bertoult ne demande le remboursement de cette somme que parce que, dit-il, l'administration actuelle ne lui plaît pas, et qu'il ne l'aurait pas réclamée avec l'ancienne, puisqu'il' avait donnée avec l'intention de ne jamais la réclamer ;

considérant que le conseil municipal actuel n'a jamais manqué en quoi que ce soit à M. de Bertoult, qu'il a toujours au contraire professé de très sentiments de déférence à son endroit, que c'est donc bien une question d'intérêt qui est le mobile ;

que si l'on admet que M. de Bertoult doit surveiller ses intérêts, le conseil municipal est proposé à la surveillance immédiate de ceux de la commune ;

considérant que la commune entière qui a été cruellement éprouvée lors de l'occupation se récrie avec raison contre le remboursement de M. de Bertoult et que s'il est fait droit à cette demande, tous les autres habitants vont eux aussi demander à être soldés ; qu'alors il faudrait ou vendre une grande partie du marais communal ou s'imposer pour longtemps, et que dans ce dernier cas le plus atteint serait M. de Bertoult lui-même qui possède le tiers du territoire ;

considérant que de telles mesures amèneraient le trouble dans la commune et seraient regrettables à tous égards, le conseil se croit en conscience, bien qu'à regret, obligé de soutenir l'action judiciaire que lui intente M. de Bertoult, mais il espère bien que le conseil de préfecture comprendra que M. de Bertoult est mal inspiré et ne lui accordera pas l'autorisation qu'il sollicite ».

Nous ne savons quelle suite fut donnée à cette affaire.

Réquisitions (document du 20 juillet 1871).

Nourriture et logement des militaires:

Bailleul

11 au 15 février: nourri 22 hommes et 22 chevaux (4^{ème} Escadron des Hussards de la Garde)

23 février au 5 mars : 164 hommes et 200 chevaux (8^{ème} Régiment d'Artillerie)

6 mars au 8 mars : 80 hommes et 58 chevaux (8^{ème} Régiment d'Artillerie)

Bellifontaine : 156 hommes et 171 chevaux pendant 4 jours

Grandsart : 14 hommes et 28 chevaux pendant 1 jour

Dommmages aux propriétés privées : 1825F

Réquisitions:En grains et fourrages.

Avoine : Bailleul 40 hl Bellifontaine 4hl Grandsart 4hl Erondelle 41hl

Foins en bottes Bailleul 40 Bellifontaine 20 Grandsart 20 Erondelle : 90

Objets divers: fers, cuir, 72 bouteilles de vin

40 voyages: 12 à Amiens, 16 à Moyenneville, 12 à Abbeville

Bestiaux: 4 vaches (825F)

Réclamation à Éronnelle.

Le 1er mars 1871, le maire écrit à M. Dermigny :«Le nommé Vincent Antoine est venu m'apporter un ordre de réquisition de 10hl d'avoine. Voudriez-vous avoir la bonté de me dire si les prussiens ont aussi le pouvoir de nous réquisitionner, ils viennent encore de nous enlever une vache. Il nous sera très difficile, presque impossible de couvrir cette réquisition d'avoine.